

DÉCRET N° 2023 – 625 DU 06 DECEMBRE 2023
portant nomination au Ministère des Enseignements
secondaire, technique et de la Formation professionnelle.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 décembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle aux postes suivants :

- Conseiller technique juridique
madame **Edith AMOU AGBELESSECHI**



- Conseiller technique chargé du Suivi des Réformes et Projets
monsieur **Mathias AFFOMAÏ**
- Conseiller technique à l'Enseignement technique, la Formation professionnelle
et aux Alternatives éducatives
monsieur **Jean-Pierre BIO YARA**
- Conseiller technique à l'Enseignement secondaire général
monsieur **Gabriel COPIERY**
- Conseiller technique aux Affaires administratives et sociales
monsieur **Arnaud GBAGUIDI.**

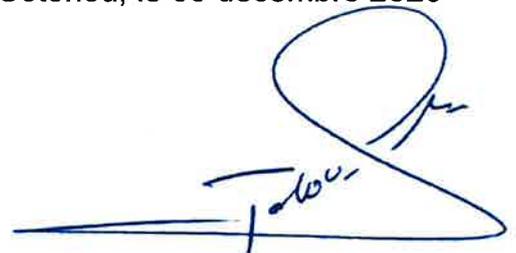
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 décembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. –

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Enseignements secondaire,
technique et de la Formation professionnelle,



Kouaro Yves CHABI

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MESTFP : 2 – MEF : 2 – AUTRES
MINISTERES : 20 – SGG : 4 – INTERESSE : 1 – JORB 1.